



**Conseil communautaire  
du 27 mars 2023**

**Budget 2023**

2023-03-27



**nîmes**  
métropole

## **Le rétablissement de la trajectoire financière**

# Le retournement de conjoncture

Le contrecoup de la crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont profondément modifié l'environnement économique :

- l'inflation a fait un retour brutal : l'impact est proche de + 7% sur la section de fonctionnement de Nîmes Métropole
- Les taux d'intérêt ont enregistré des hausses importantes : à titre d'exemple le taux du livret A est passé de 1% en février 2022 à 3% en janvier 2023
- La baisse du chômage a été ralentie
- La croissance s'est considérablement réduite

Les élus de Nîmes Métropole ont été sensibilisés très tôt aux potentielles conséquences d'un tel changement sur les finances de notre communauté d'agglomération.

**L'impact net sur l'épargne brute**, à l'horizon de 2025, de la dégradation de la conjoncture est globalement évalué à **10 M€** (La progression naturelle des recettes ne permet pas de couvrir les hausses de dépenses anticipées). **Le surcoût sur le programme d'investissement** des années 2023, 2024 et 2025 est estimé à **30 M€**.

Des réunions de travail ont été organisées dès le printemps 2022 pour définir les actions à entreprendre pour rétablir et sécuriser la trajectoire financière de Nîmes Métropole

Un plan d'action en 4 volets a été élaboré pour rétablir la trajectoire financière de Nîmes Métropole :

- Agir pour maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Lisser les dépenses d'investissement
- Faire évoluer la tarification des services
- Adapter la fiscalité des entreprises à l'évolution de l'offre de service

# Agir pour maîtriser les dépenses de fonctionnement

Des consignes strictes ont été données aux services, en amont de la préparation du budget pour qu'un maximum d'économies soit réalisées et que seules les dépenses incontournables soient budgétées.

Les projets de budget ont fait l'objet d'un examen attentif en présence des élus : 600 K€ de dépenses supplémentaires ont ainsi été évitées.

Une attention particulière a été apportée au budget « gestion des déchets » pour éviter une hausse du taux de la TEOM.

L'évolution prévue des effectifs totaux (non permanents inclus) au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année témoigne de l'attention portée à la tenue des dépenses :

Effectifs totaux au 1<sup>er</sup> juillet

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 prev	2023 ROB
484	443	465	490	515	550	500	485	472

L'évolution des dépenses de fonctionnement en euros constants fait également état d'une grande maîtrise :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Euros courants	186,7	182,4	181,2	191,7	187,4	184,1	186,7	180	195,4	202,7
Euros 2022 et périmètre constant	208	203	202	211	206	199	197	190	195,4	195

## Lisser les dépenses d'investissement

Le coût des projets d'investissement a connu de très fortes augmentations au cours de l'année 2022 : les récents appels d'offre ont révélé des hausses comprises entre 10% et 30% (Le marché de renouvellement des canalisations a connu une hausse de 30%).

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) a été actualisé en prenant une hypothèse moyenne de + 15%.

En comparaison du PPI publié dans le ROB de l'année 2022, la progression des dépenses atteint près de **30 M€**.

Pour faire face à cette situation et éviter une progression trop forte de l'endettement, les projets d'investissement ont été exhaustivement passés en revue par l'Exécutif et les calendriers de mise en œuvre révisés pour permettre un retour aux volumes de dépenses antérieurement prévus.

Les révisions ont porté prioritairement sur les projets considérés comme moins stratégiques et/ou pouvant être décalés dans le temps.

## Faire évoluer la tarification des services

A l'instar de nombreuses collectivités, Nîmes Métropole n'a pas eu d'autre choix pour assurer l'équilibre d'exploitation de certains budgets annexes ou pour respecter des engagements contractuels que de faire évoluer la tarification de ses services pour répercuter l'inflation au consommateur final.

Les hausses ont été calibrées au plus juste de façon à peser le moins possible sur le pouvoir d'achat des ménages.

Elles concernent le stade nautique Nemausa (engagement contractuel contenu dans le contrat de délégation de service public (DSP)), l'eau et l'assainissement (supplément de recettes de l'ordre de 4M€), et les transports (impact limité à 0,2 M€ en 2023).

Pour les transports, l'évolution des tarifs va être conçue de façon à épargner les populations fragiles.

# Adapter la fiscalité des entreprises à l'offre de service

Le service de transport apporté aux usagers a connu d'importantes améliorations :

- de gros investissements ont été consacrés à la construction de lignes de transports collectifs en site propre (TCSP) et les matériels ont été modernisés,
- le volume et la qualité des dessertes ont été fortement augmentés avec la mise en service du nouveau réseau d'autobus en septembre 2022.

Toutes ces évolutions positives pour les usagers, et notamment dans les zones d'activité économique, ont entraîné un surcroît de dépenses qui a besoin d'être financé.

La forte amélioration de la qualité du service rend légitime la hausse du taux de prélèvement du versement mobilité de 1,8% à 2%.

L'augmentation des recettes attachée à cette majoration se monte à 4,1 M€.

De façon à introduire une meilleure progressivité dans la taxation des entreprises et plus d'équité dans la répartition des charges fiscales en atténuant l'avantage dont dispose les entreprises occupant des locaux de petite taille, les minimums d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ont été modifiés : +1,5 M€ de recettes

# Le rétablissement de la trajectoire financière

La mise en œuvre du plan d'action conçu par les élus avant l'été 2022 va permettre le rétablissement durable de la trajectoire financière de Nîmes Métropole.

Les chiffres clés de la prospective financière pour la période 2023 – 2026, intégrant les effets du plan d'action sont les suivants :

En M€	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	47,3	46,6	45,7	47,2
Dépenses d'équipement nettes de subvention et FCTVA	100,6	94,7	78,9	99,4
Dette projetée	493	519	536	565
Ratio de désendettement	10,4	11,1	11,7	12,0

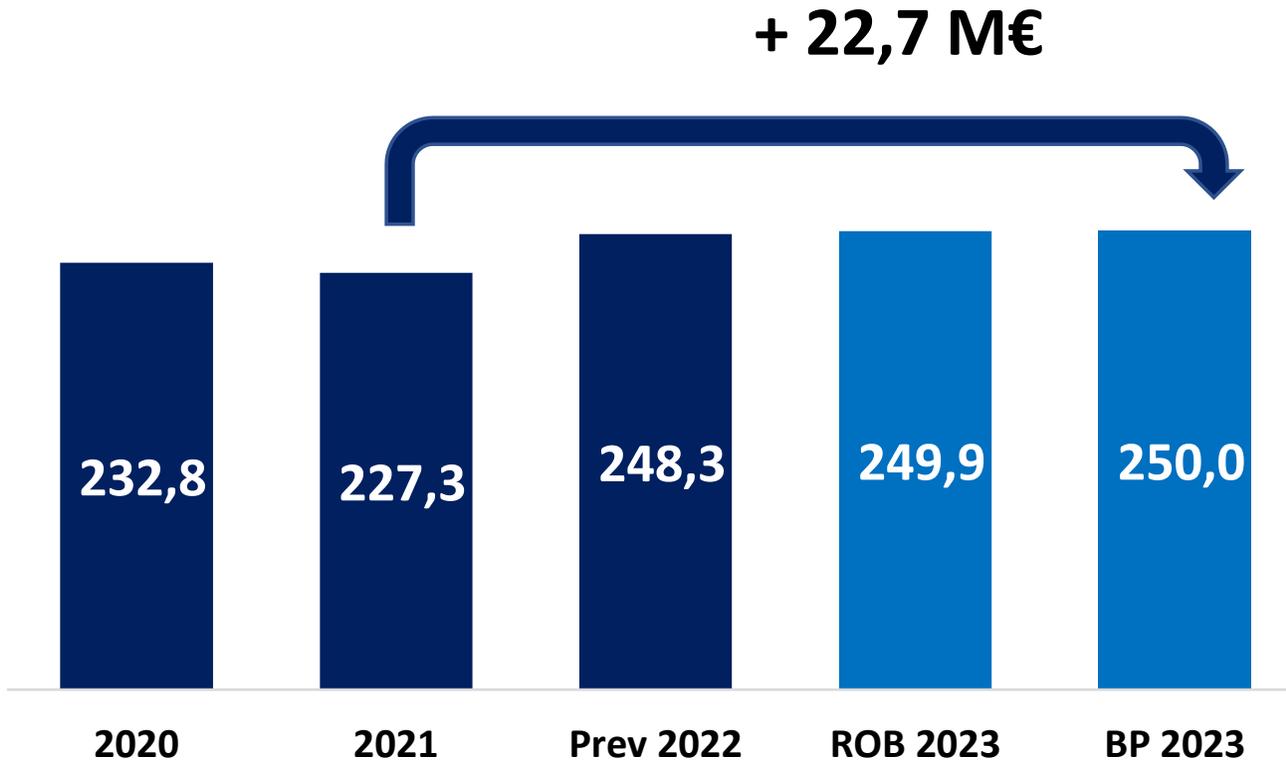
Les actions nécessaires ont été entreprises pour permettre la réalisation d'un programme ambitieux et le maintien des grands équilibres financiers.



**nîmes**  
métropole

**Le budget 2023**

# Prévisions de recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement connaissent une forte augmentation entre 2021 et 2023.

L'exercice 2022 est affecté par de nombreux éléments à caractère exceptionnel.

Les hausses prévues entre 2021 et 2023 s'expliquent de façon très différente selon les natures de recettes.

# Prévisions de recettes de fonctionnement

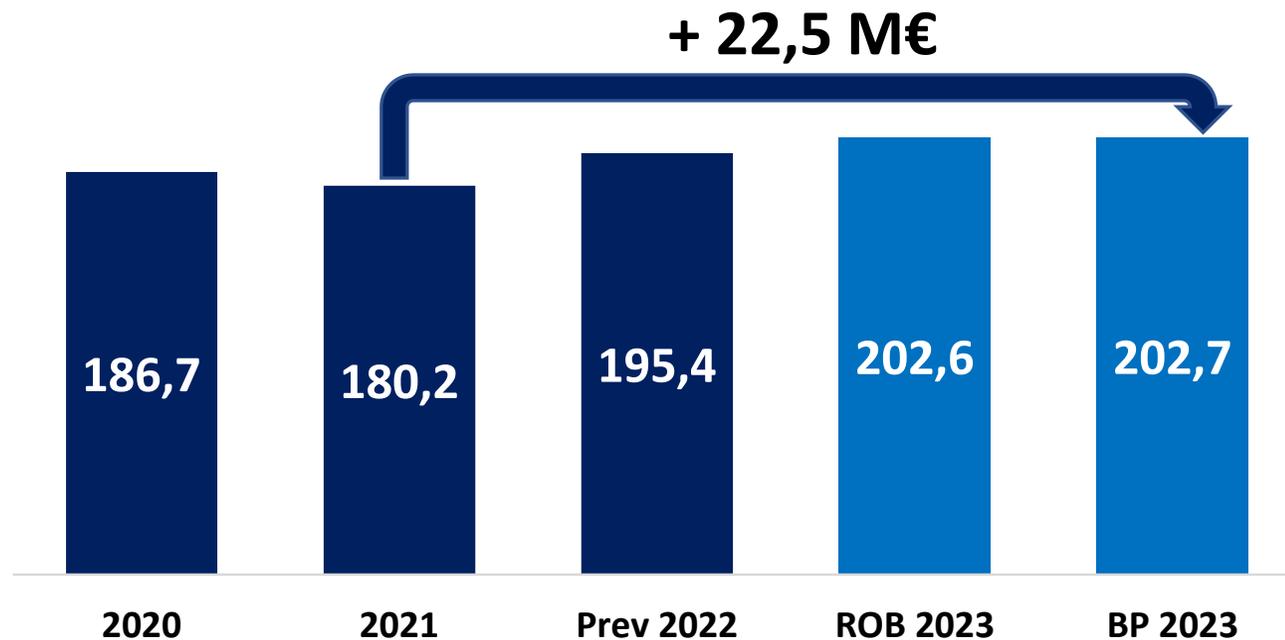
Recettes fonctionnement hors opérations inter budgétaires	2020	2021	Prev 2022	BP 2023
Recettes Fiscales (Taxe Habitation, CFE, CVAE....)	83,5	86,0	91,7	94,8
Versement Mobilité	31,6	32,7	36,0	40,5
Taxe Enlevement Ordures Ménagères	32,9	36,6	38,1	40,4
Taxe Gemapi	0,0	2,8	2,8	2,8
Dotations (DGF + Comp CET + Autres)	38,4	34,6	34,9	33,9
Recettes de l'eau	25,8	16,3	19,3	19,5
Autres Recettes	14,1	17,0	21,1	18,0
Produits Exceptionnels	6,6	1,3	4,5	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>232,8</b>	<b>227,3</b>	<b>248,3</b>	<b>250,0</b>

Les recettes fiscales augmentent de +8,7 M€ entre 2021 et 2023 sous l'effet de la modification des minimums d'imposition à la CFE (+1,5 M€) et de l'augmentation naturelle dynamique des bases d'imposition (+ 7,2 M€).

Les recettes du versement mobilité progressent de 7,8 M€ grâce à la hausse naturelle des bases d'imposition (+ 3,7 M€) et à l'augmentation du taux du versement mobilité (+4,1 M€).

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère s'accroît de 3,7 M€ à cause de l'augmentation naturelle des bases d'imposition. Les recettes de l'eau bénéficient de l'augmentation des prix décidées en décembre 2022.

# Prévisions de dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement connaissent une forte augmentation entre 2021 et 2023.

Les données 2023 et 2021 ne sont pas tout à fait comparables. Les chiffres de 2023 ne tiennent pas compte d'une sous consommation des crédits, observée chaque année.

La très forte inflation explique en grande partie la hausse prévue.

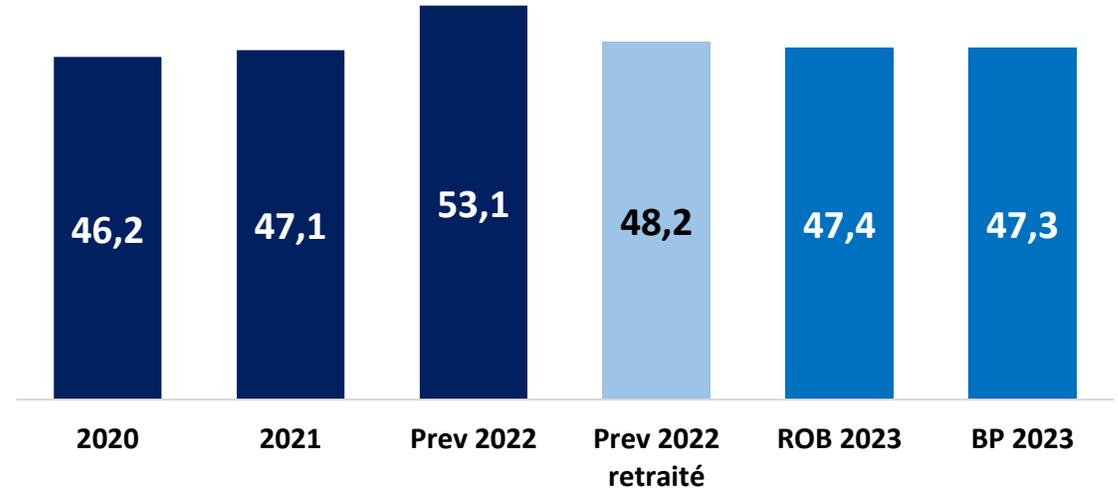
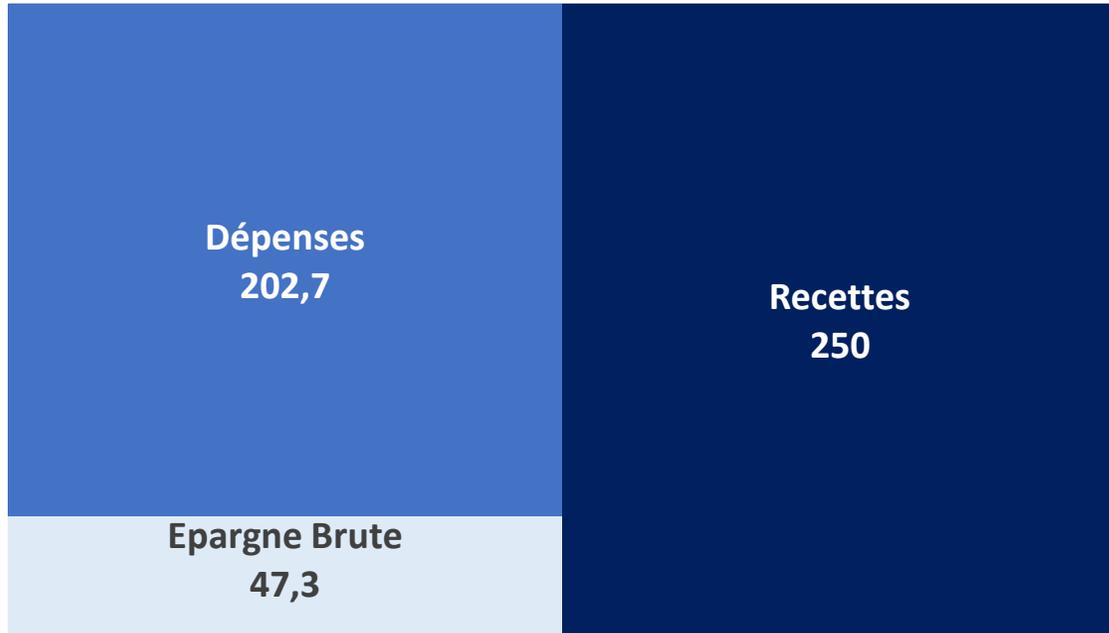
# Prévisions de dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement hors opérations inter budgétaires	2020	2021	Prev 2022	BP 2023
Frais de Personnel	26,1	25,4	25,5	26,2
Charges Financières	13,3	10,7	11,2	14,1
Autres dépenses	30,5	24,6	27,2	31,3
Marchés DCTDM	30,3	32,0	34,1	37,5
DSP Transport	35,2	38,0	43,7	44,4
Reversement ( communes, comp,FNGIR)	48,7	47,7	48,9	48,7
Exonération CFE	0,0	0,6	0,0	0,0
Dépenses exceptionnelles	2,6	1,2	4,7	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>186,7</b>	<b>180,2</b>	<b>195,4</b>	<b>202,7</b>

En dehors des augmentations entraînées par l'inflation, les principales variations sont les suivantes :

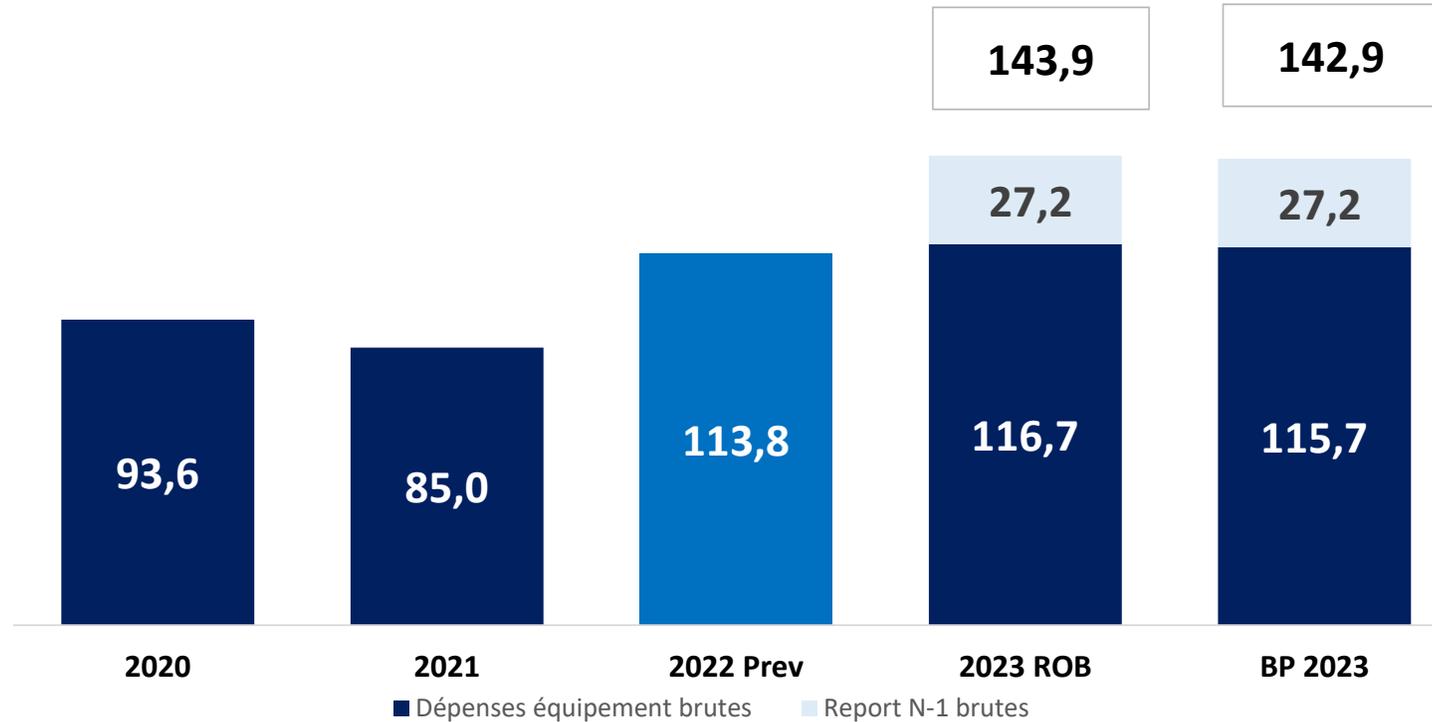
- Modification des règles de gestion des coûts mutualisés : +1,3 M€
- Surcoûts liés à la mise en place du nouveau réseau Tango : + 1,1 M€
- Navette Leins Gardonnenque + 0,2 M€
- Augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : + 0,5 M€
- Hausse frais financiers relative à l'augmentation de la dette : + 1,0 M€
- Sous-consommation des crédits en 2021 (dont effet Covid) + 4,0 M€

# Projections marge brute pour 2020-2023



L'épargne brute de l'exerce 2022 est affectée par de nombreux éléments exceptionnels non reconductibles.

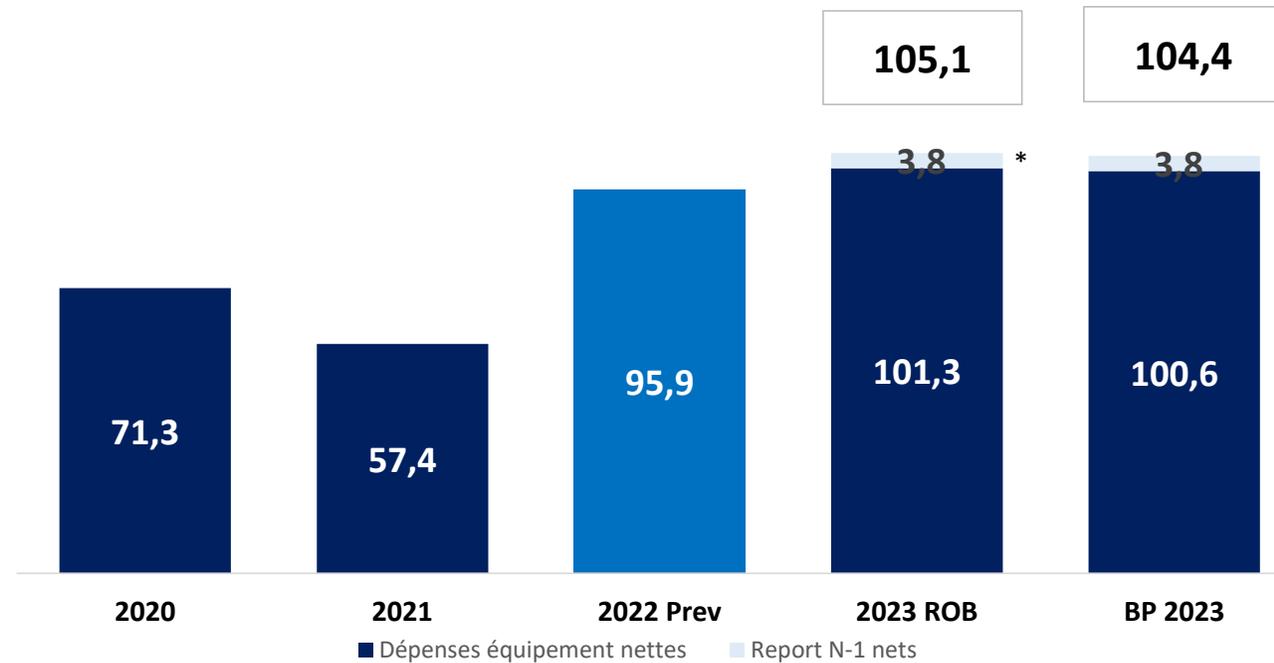
# Dépenses d'équipement brutes



\*Les reports sont constitués des dépenses brutes d'équipement engagées en 2022 mais non mandatées qui sont reportées en 2023

Le rétablissement de la trajectoire financière permet le maintien d'une ambition importante en matière d'investissement

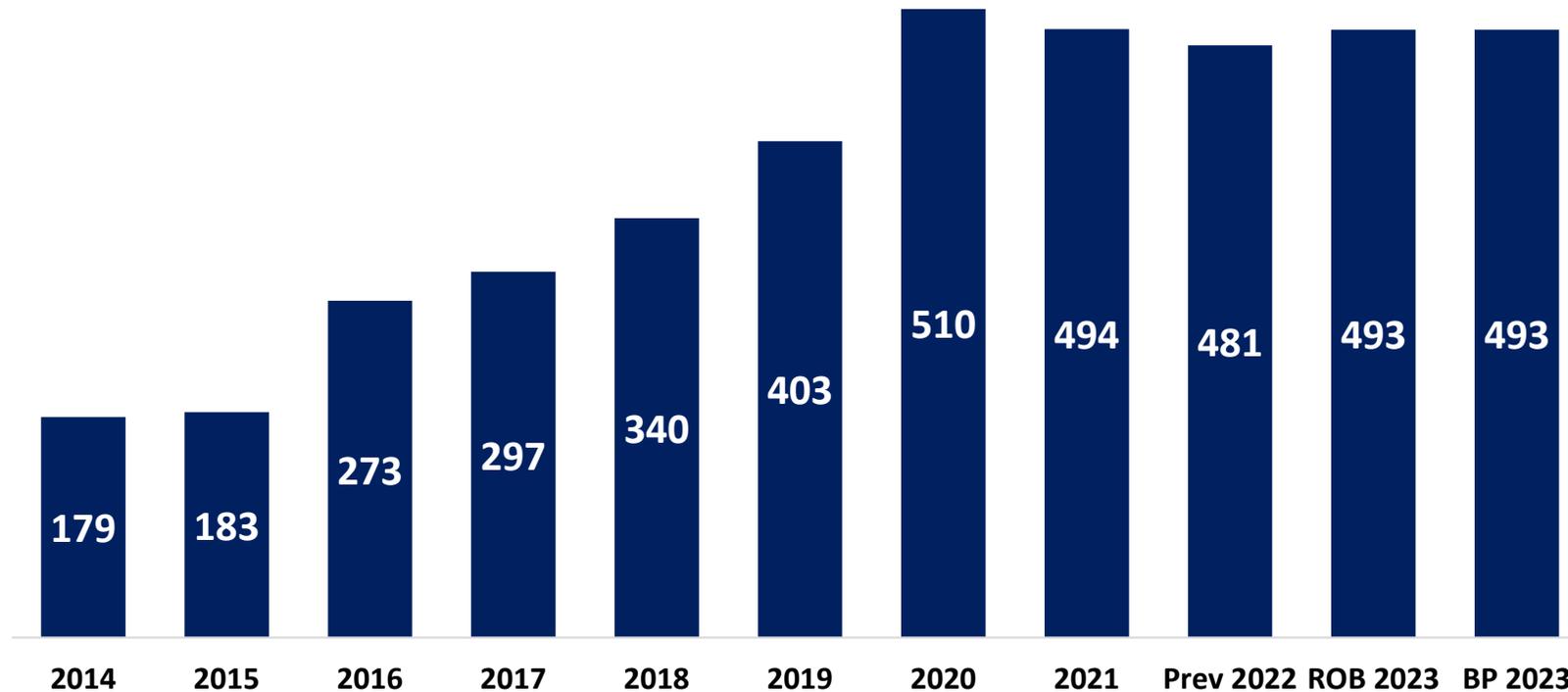
# Dépenses d'équipement nettes ( dépenses brutes – FCVTA- Subventions)



\* Les reports sont constitués des dépenses nettes d'équipement (dépenses brutes – subventions – FCTVA) engagées en 2022 mais non mandatées ou titrées qui sont reportées en 2023

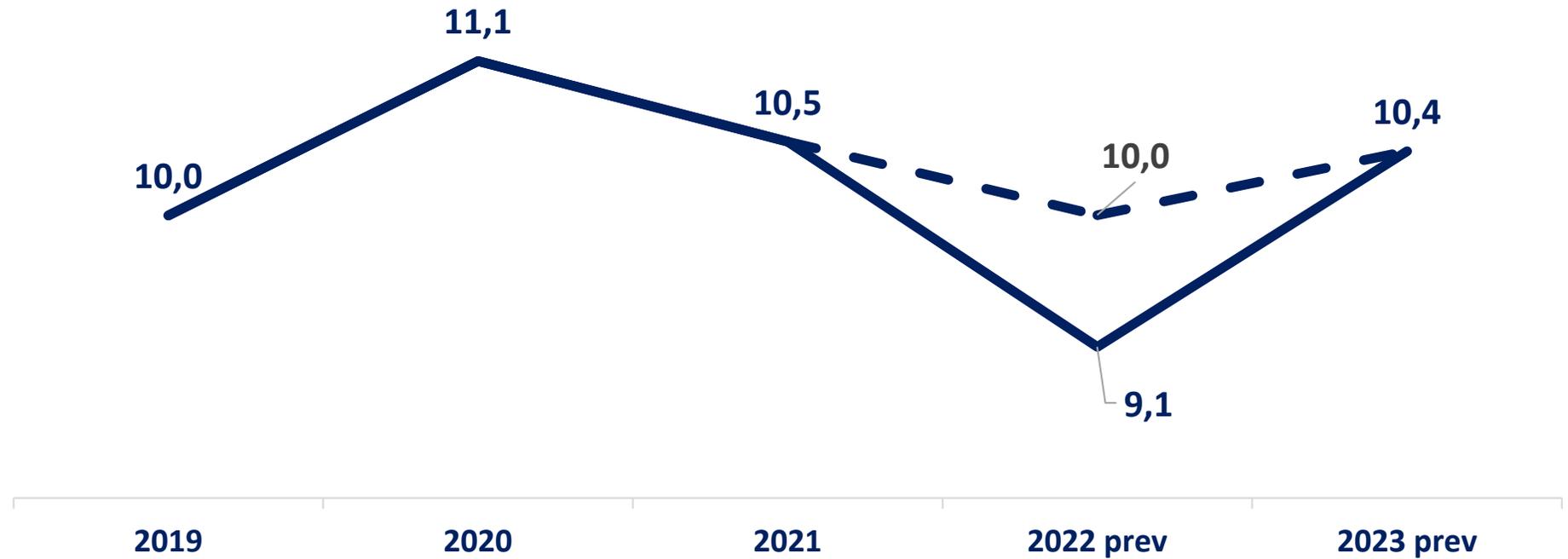
En intégrant les reports de l'exercice 2022 sur 2023, le montant des dépenses d'équipement nettes se monte à 101,3 M€ en 2023

## Prévision d'endettement (dont GEMAPI)



L'endettement reste, fin 2023, proche de celui de 2021

# Ratios de désendettement



Les ratios de désendettement restent bien inférieurs au seuil des 12 années fixé par la loi de finance 2018.

## Dans le domaine des transports avec :

- La consolidation du nouveau réseau de transports
- La mise en service du pôle d'échange multimodal de Saint-Geniès-de-Malgoirès (1 M€) et la construction de nouvelles pistes cyclables
- La réception des premières rames de Tram électriques
- L'acquisition de l'ancien dépôt STDG pour faciliter l'exploitation

## Pour la gestion de l'eau et de l'assainissement avec :

- La mise en service des derniers compteurs d'eau équipés d'un dispositif de relève automatique
- La mise en service du réservoir de Saint-Geniès-de-Malgoirès (3 M€)
- Le lancement de la construction d'une extension pour les stations d'épuration de La Calmette, Dions et Sainte-Anastasia
- La poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur destiné à moderniser le patrimoine et à anticiper l'évolution des besoins de la population : 44 M€ de dépenses d'équipement planifiées pour 2023.

# Les grands projets de l'année 2023

## **Pour la prévention des inondations avec :**

- Lancement du plus gros programme français de travaux contre les inondations pour protéger la population de Nîmes Métropole (PAPI 3) avec 21 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2023.

## **Pour la rénovation urbaine avec :**

- La poursuite de l'important projet de rénovation des logements sociaux financé par l'ANRU.

## **Pour le développement économique avec :**

- L'aménagement de la plateforme aéroportuaire : 10 M€ d'investissement prévus en 2023
- La modernisation des zones d'activité économique (ZAE) : 5 M€ en 2023.
- Le lancement d'un appel à projet pour Magna Porta

## **L'appui des communes membres pour la réalisation de leurs projets :**

- L'accompagnement des communes membres dans le financement de leurs principaux projets au travers du versement de fonds de concours : 5,6 M€.